



VILLE DE LANCY

Législature 2011-2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 28 février 2013

Vu la construction d'un nouveau bâtiment en cours à la route du Grand-Lancy 96 ;

Vu le solde encore constructible de la parcelle 3172 comprenant le nouveau bâtiment ;

Vu la possibilité de construction en prolongement du nouveau bâtiment sis route du Grand-Lancy 96, donnant sur le chemin Sous-Bois ;

Vu le crédit d'étude accepté par le Conseil municipal en date du 23 juin 2011 ;

Vu le projet du 30 août 2012 présenté par le Bureau Clivaz Architectes, pour la construction d'un bâtiment neuf donnant sur le chemin Sous-Bois, en prolongement du bâtiment situé à la route du Grand-Lancy 96 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et construction, séances des 22 novembre 2012 et 7 février 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 18 février 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 26 oui / 0 non / 0 abstentions

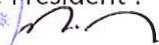
1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 4'550'000.-- en vue de la construction d'un prolongement du nouveau bâtiment sur la parcelle 3172, située à la route du Grand-Lancy 96, prolongement donnant sur le chemin Sous-Bois,

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 582412.503113,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 582412.143511,
4. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2014, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 582490.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Roger GOLAY



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 28 février 2013

Vu la vétusté de la salle communale du Petit-Lancy et le mauvais état de son équipement nécessitant une réhabilitation ;

Vu que les travaux ont pour but de conserver le corps principal du bâtiment en éliminant les divers appendices attenants ;

Vu que, pour les besoins du programme, un agrandissement sur deux côtés de la salle complète le bâtiment ;

Vu le concours d'architecture organisé en 1999 sur le site du Centre du Petit-Lancy et les divers crédits votés successivement en vue de réaliser les étapes de cet ensemble ;

Vu que la démolition de la petite construction permettra d'obtenir l'image globale proposée lors du concours d'architecture et à l'école enfantine de retrouver son aspect d'origine ;

Vu que la rénovation de la salle communale marquera l'achèvement de l'ensemble projeté ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 février 2013 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 18 février 2013 ;

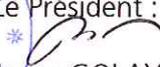
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 26 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 785'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude liés à la transformation et à l'agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 351010.503213,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 351010.143431,
4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2014 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2014, si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351000.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Roger GOLAY

